



REGULARISATION DE LA TICGN au titre de l'exercice clos le :

ANNEXE 3ter

13715\*06

1- Nom /raison sociale du demandeur : coordonnées de contact:	
Numéro du contrat de fourniture de gaz :	
Nom et adresse de l'émetteur des factures :	

2- Nom et numéro SIREN si redevable consommateur : coordonnées de contact:	
Adresse du site consommateur	

**ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DU GAZ NATUREL  
UTILISÉ À DES USAGES INDUSTRIELS EXEMPTES/EXONÉRÉS, OU TAXES A TAUX REDUIT**  
Article 266 *quinquies* du code des douanes  
Article 265 *nonies* du code des douanes  
**à compléter par les opérateurs utilisant du gaz naturel  
à un usage exempté, exonéré ou taxé à taux réduit**

	1- Utilisateur de gaz naturel livré par un fournisseur
	2- Redevable consommateur ayant lui-même importé, introduit, extrait ou produit le gaz naturel

	Quantités de gaz exemptées/exonérées							Quantités de gaz taxées à taux réduit					M	N	O	P	Q	
	A	B	C	D	E	F	G	G bis	H	I	J	K						L
	Quantités de GAZ livrées et facturées (MWh) **	Usage autre que combustible (MWh) **	Double usage (MWh) **	Fabrication de produits minéraux non métalliques (MWh) **	Production de produits énergétiques (MWh) **	Production d'électricité (MWh) **	Production ou extraction du gaz naturel (MWh) **	Biogaz consommé en MWh	Total des quantités exemptées/exonérées (MWh) **	Quantités taxables au taux réduit alinéas 1 et 2 article 265 nonies (MWh)**	Montant dû au titre du taux réduit alinéas 1 et 2 article 265 nonies (€)	Quantités taxables au taux réduit Alinea 3 Article 265 nonies (MWh)**	Montant dû au titre du taux réduit alinéa 3 article 265 nonies (€)	Quantités taxables à taux plein (en MWh, arrondi à l'entier le plus proche)	Montant dû à taux plein (€)	TICGN due (hors TVA incidente)	TICGN payée (hors TVA incidente)	Différence indiquer si positive ou négative
Période de facturation									Somme des colonnes B à G bis		I x 1,52		K x 1,60	A - (H + I + K)	M x tarif de la taxe	J + L + N	Figurant sur les factures	O - P
Trimestre 1																		
Trimestre 2																		
Trimestre 3																		
Trimestre 4																		
Régularisation éventuelle (*)																		
<b>TOTAL</b>																		

(\*) Cas où l'utilisateur de gaz a réglé une facture complémentaire de rappel de la TICGN.

Pourcentage d'exonération total H / total A x 100 (arrondi à l'entier le plus proche)

Si total Q négatif : demande de remboursement à adresser au service des douanes.  
Si total Q positif : TICGN à acquitter auprès de l'administration des douanes et droits indirects

(\*\*) Trois chiffres après la virgule.

La TICGN est arrondie à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.